

DIRECTION
d

CERTIFICAT DE JAUGE.

N° 330 bis.

(N, n° 36 bis.)

Mars 1922.

BUREAU
d

CLASSE V.

VÉRIFICATEUR :

M.

DÉCLARATION
n°

PRÉPOSÉS-VISITEURS :

SÉRIE
DE L'ADMINISTRATION
n°

LONGUEUR : { PLUS DE 85 MÈTRES. } — HAUTEUR : PLUS DE 5 MÈTRES.
 { JUSQU'À MÈTRES. }

NAVIRE { Nom actuel :
 { Nom antérieur (A)

Pays de construction.....

S'il est à roues ou à hélice.....

Lieu de construction.....

Nombre de mâts.....

Nom du constructeur.....

Espèce du navire.....

Indiquer si le navire est en bois, }
— en fer et en bois, — ou en fer. }

Nombre de ponts.....

S'il est à voiles, à vapeur, à }
essence..... }

Forme de l'arrière*.....

Indiquer s'il y a un doublage et }
en quel métal..... }

MESURES DE SIGNALEMENT :

Longueur, de l'avant de l'étrave jusqu'à l'arrière de l'étambot.....

Plus grande largeur extérieure.....

Hauteur, au milieu du navire.. { sous le pont de tonnage
 { sous le pont supérieur.....

Le Vérificateur soussigné certifie avoir procédé au jaugeage du navire /
lequel a été reconnu jauger brut
 tonneaux

et net,

tonneaux.

Jauge brute totale.....

A

, le

192

* Arrondie, rectangulaire, etc.

(A) Pour les navires de construction étrangère.

Port d'attache..... }

Numéro de la soumis-
sion de francisation..... }

Nom et demeure des
propriétaires..... }

Pour brevet de francisation N°

, du



© 2021

Lloyd's Register
Foundation

004755 - 004760 - 0270 / 2

VOLUME PRINCIPAL.			
VOLUME SOUS LE PONT DE TONNAGE.			
CAPACITÉ CUBIQUE ET TONNAGE.			
Numéros des SECTIONS TRANS-VERSALES.	FACTEURS.	AIRE DES SECTIONS.	PRODUIT.
1	1	"	"
2	4	86,04	344,16
3	2	137,42	274,84
4	4	154,51	618,04
5	2	151,00	302,00
6	4	148,45	593,80
7	2	150,34	300,68
8	4	146,39	585,56
9	2	127,94	255,88
10	4	82,69	330,76
11	2		
12	4		
13	2		
14	4		
15	2		
16	4		
17	2		
18	4		
19	2		
20	4		
21	1		

HAUTEUR des VARANGUES.		DISTANCE DU PLAFOND DU W. B. à la partie supérieure des varangues.
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		

ENTREPONT AU-DESSUS DU PONT DE TONNAGE.			
LONGUEUR (au milieu de la hauteur) : (A diviser par .)			
Distance entre les divisions de la longueur.....}			
Nombre de largeurs et de hauteurs à mesurer.....}			
NUMEROS des LARGEURS.	FACTEURS.	LARGEURS.	PRODUIT.
1	1		
2	4		
3	2		
4	4		
5	2		
6	4		
7	2		
8	4		
9	2		
10	4		
11	2		
12	4		
13	2		
14	4		
15	2		
16	4		
17	2		
18	4		
19	2		
20	4		
21	1		

DÉCOMPOSITION DE LA LARGEUR DE SIGNALEMENT :

Plus grande largeur intérieure.....

Vaigrage..... x 2 =

Membrures..... x 2 =

Bordé..... x 2 =

Préceinte..... x 2 =

TOTAL.....

DÉCOMPOSITION DE LA HAUTEUR DE SIGNALEMENT :

Hauteur de l'entrepont.....

Épaisseur du pont de tonnage.....

1/3 du bonge.....

Hauteur de la section milieu du volume principal (1/3 du bonge déduit).....

Hauteur de l'espace sous la ligne fictive.....

TOTAL.....

TOTAL..... 3.605,72

Tiers de la distance entre les divisions de la LONGUEUR..... 4,572

TOTAL.....

Tiers de la distance entre les divisions de la LONGUEUR.....

VOLUME en mètres cubes..... 16.485,351.84

2,83
5.825,213 (contenu des ballast.)

PRODUIT (AIRE horizontale).
HAUTEUR moyenne*.....

VOLUME en mètres cubes...

See page 32 for number
See page 39 for T Top allowance

The fig 5858.90 contains 330 dup of motor tank and fuel.

Calculated to nominal tank top with allowance of 3% of lumber.
Then French Law requires 330% in addition below T.T. for the

* Lorsque la hauteur n'est pas constante dans l'entrepont, on additionne les hauteurs mesurées à chaque point de division (les extrémités du pont inférieur comprises); le du total donne la hauteur moyenne



French Reg. Tonnage will also (see ballast) 5969.272. Eng. Tons